

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2013

LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE 2014-2019 - (N° 1473)

Adopté

AMENDEMENT

N ° DN83

présenté par

Mme Adam, rapporteure et Mme Gosselin-Fleury, rapporteure

ARTICLE 24

A l'alinéa 1, supprimer les mots : « ci-après ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.